

I) Le cadre du projet éducatif territorial

❖ Coordonnées

Commune de Vourey
Référant : Serge Cozzi, adjoint aux affaires scolaires
Coordinateur : Anne-Claire Guellec, DGS
Mairie de Vourey – 115 route de la Fontaine ronde – 38210 Vourey
04 76 07 05 19 - info@commune-vourey.fr

❖ Périmètre et public

Périmètre : commune de Vourey
Etablissements concernés : 1 école maternelle et 1 école élémentaire publiques
Public : 159 enfants, dont 59 élèves de maternelles et 100 élèves d'élémentaire
Durée du PEdT : 1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction
Modification par avenant 15 jours avant l'application de la modification

❖ Partenaires du projet

Partenaires institutionnels : commune, école, Pays Voironnais

Partenaires associatifs : APEV (Association des parents d'élèves), TGV (Tennis club de Vourey), Après l'école (soutien scolaire), centres aérés de Tullins et Moirans...

Autres partenaires : intervenants extérieurs (conteuse, arts plastiques...), médiathèque de Moirans...

❖ Comité de pilotage

Serge Cozzi, adjoint aux affaires scolaires
Emmanuelle Charvet-Tasset, conseillère municipale, commission affaires scolaires
Isabelle Roels, conseillère municipale, commission affaires scolaires
Anne-Claire Guellec, directrice générale des services de la commune de Vourey
Marie Pastre, directrice de l'école primaire
Sylvie Ducruet-Cardonna, présidente de l'Apev
Florence Dumas, vice-présidente de l'Apev
François Mazot, secrétaire de l'Apev et représentant des assistants maternels

❖ Préparation et concertation

Janvier 2013	Décret sur les nouveaux rythmes scolaires à l'école primaire
Février 2013	Questionnaire de l'APEV auprès des parents d'élèves
Mars 2013	Réunion avec l'ensemble de la communauté éducative
Mars 2013	Vote du Conseil municipal pour demander le report en 2014
Septembre 2013	Réunion de la commission Affaires scolaires
Octobre 2013	Election du bureau de l'APEV, association des parents d'élèves, réunion du conseil d'école, réunion du comité de pilotage
Novembre 2013	Communication sur le site internet et transmission du PEdT à la DDSC et à la Dasen

❖ Projets existants

Contrat enfance jeunesse (CEJ) : interventions arts plastiques et contes sur le temps de la pause méridienne 1 fois par semaine, reprises dans le cadre du PEdT
Projet d'école : en attente du PEdT pour une meilleure articulation

II) Analyse préliminaire

❖ Besoins répertoriés

La préservation du samedi en famille (80 % des parents)
Une sieste adaptée aux besoins des petits en début d'après-midi
Les activités en fin d'après-midi pour les élèves d'élémentaire
Des horaires identiques tous les jours
Une alternative gratuite aux activités payantes
Un mode de transport le mercredi midi vers une MJC voisine

❖ Atouts du territoire

Une compréhension partagée des enjeux
Un travail dans l'écoute mutuelle
Un fort vivier associatif sur le territoire
Une réelle motivation et implication du personnel communal
Des activités déjà existantes sur le temps scolaire ou périscolaire
L'appui de partenaires (Pays Voironnais, communes voisines, CNFPT, AMI...)

❖ Contraintes du territoire

Aucune structure d'animation sur la commune
Absence de personnel d'animation diplômé
Manque de personnel pour accueillir tous les enfants sur un même créneau horaire
Manque de locaux
Faible attractivité du poste d'animateur (faible quotité horaire, milieu rural...)

❖ Coût

Coût de l'application de la réforme des rythmes scolaires : 25 000 €
Soit + 125 €/élève

III) Objectifs

❖ Objectifs éducatifs du PEdT partagés par les partenaires

Répondre aux besoins physiologiques des enfants pour leur permettre de mieux se construire
Permettre aux enfants de développer la sociabilité
Favoriser l'apprentissage et la réussite scolaire
Permettre aux enfants de développer leur créativité

❖ Effets attendus

Des enfants plus détendus et plus réceptifs pour l'enseignement scolaire
Des enfants plus autonomes, responsables et créatifs

IV) Organisation horaire

❖ Principe

Mise en place de la journée de 4 jours ½ à compter de la rentrée scolaire 2014/2015

Rythmes dissociés pour l'école maternelle et l'école élémentaire

Possibilité pour les parents et assistants maternels de ne faire qu'un trajet

Activités l'après-midi de 45 minutes par jour lundi, mardi, jeudi et vendredi

Ecole du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

Ecole maternelle de 14h15 à 16h30 précédée d'activités dont la sieste dès 13h30

Ecole élémentaire de 13h30 à 15h45 suivie d'activités jusqu'à 16h30

❖ Horaires à l'école maternelle

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
7h40						7h40
8h30	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie	8h30
	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	
11h30						11h30
12h45	Cantine	Cantine		Cantine	Cantine	12h45
13h30	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie	13h30
14h15						14h15
	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole	
16h30						16h30
18h00	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie	18h00

❖ Horaires à l'école élémentaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
7h40						7h40
8h30	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie	8h30
	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	
11h30						11h30
12h45	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie	12h45
13h30	Cantine	Cantine		Cantine	Cantine	13h30
14h15	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole	14h15
15h45						15h45
16h30	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie	16h30
18h00						18h00

V) Activités

❖ Activités maternelle

	Sieste	agent communal (ATSEM)	L M J V	
	Multisport	agent intercommunal (ETAPS)	L M J V	
	Jeux	agent communal	L M J V	
	Tennis	association TGV	L (à confirmer)	
	Yoga	association de yoga	M (à confirmer)	
	Eveil musical	agent intercommunal (ASEA)	J	
	Contes	intervenant CEJ	V (à confirmer)	

❖ Activités à l'école élémentaire

	Jeux	agent communal	L M J V	
	Etude	enseignantes	L M J V	
	Multisport	agent intercommunal (ETAPS)	L M J V	1€
	Tennis	association TGV	L M J V	1€
	Art plastique	agent communal ou extérieur	L (à confirmer)	1€
	Théâtre	agent communal ou extérieur	M (à confirmer)	1€
	Lecture	médiathèque de Moirans	J (à confirmer)	
	Citoyenneté	Ecole de la Paix	V (à confirmer)	1€
	Jardinage	association nature	1 trimestre	1€

❖ Modalités

Inscriptions au trimestre sur la base d'une liste de choix
Arbitrage des priorités par la commune en fonction de la capacité des ateliers

❖ Tarifs

Activités pour les maternelles : gratuit
Activités ludiques (jeux) : gratuit
Activités éducatives (étude, soutien, lecture) : gratuit
Activités pédagogiques : 1 €/séance